



Succession avec donation entre époux

Par **HIVER**, le **04/10/2016** à **17:48**

BonjourrrrrnLa donation entre époux permet elle de ne pas donner aux enfants la part du parent décédé en cas de vente de la rnmaison achetée sur la communauté ou est-ce une obligation ?rrrrnQuels sont les avantages de la donation entre époux à l'ouverture de la succession pour le conjoint survivant ?rrrrnComment protéger au mieux le conjoint survivant qui aurarnune faible pension de reversion, sans recourir au legs universel ? rrrnMerci pour vos éclaircissements et témoignages.rrrnCordialement.

Par **amajuris**, le **04/10/2016** à **18:29**

bonjour,rnla donation au dernier vivant permet d'avantager le conjoint survivant surtout en présence d'enfants non communs.rnla clause courante est celle par laquelle le conjoint défunt a donné au conjoint l'usufruit de tous ses biens meubles et immeubles.rnles enfants du défunt ne recevant que la nue-propriété.rnсалutations

Par **HIVER**, le **04/10/2016** à **18:31**

Merci beaucoup pour vos explications.rrrnCordialement.